

# Qualification de Spécialiste en Médecine Générale

Dernière mise à jour : 26-10-2009

Après des années de combat pour la reconnaissance de notre profession, la médecine générale est enfin devenue une spécialité universitaire.

Les premières qualifications de spécialiste en Médecine Générale sont arrivées.

- Dès septembre 2006:

MG France, premier syndicat de médecins généralistes lance le combat de la reconnaissance de la spécialité Médecine Générale.

- Novembre 2006:

La CNAM et les syndicats minoritaires (CSMF, SML) excluent les Médecins Généralistes de la liste des spécialités ouvrant droit à la majoration forfaitaire transitoire par l'avenant conventionnel 19.

- Janvier 2007:

MG France invite chaque médecin généraliste à demander sa qualification de spécialiste en médecine générale.

- Avril 2007:

MG France demande solennellement à l'Ordre des Médecins de réunir les commissions de qualification.

- Juin 2007:

Les premières qualifications arrivent dans les cabinets de Médecine Générale (Paris, Seine Maritime, Drôme, Var, Ardèche).

- Juillet 2007,

le C passe à 22 euros, les caisses et CSMF SML tentent par tous les moyens de retarder l'équité tarifaire.

- Juillet 2007:

Les Caisses refusent la codification CS pour les spécialistes en médecine générale.

- Août 2007:

MG France dépose un référé devant le Tribunal des Affaires Sociales et conteste ce refus.

- Septembre 2007:

L'Ordre confirme l'analyse de MG France en indiquant "qu'aucune distinction ne doit être faite dans l'application de cette cotation entre médecins spécialistes que ce soit de médecine générale ou d'autres spécialités."

>> Consulter l'avis officiel du Conseil National de l'Ordre des Médecins

{mosslideshow 1}

Comment demander

votre qualification

Votre avis nous intéresse

Comment demander

votre qualification

Votre avis nous intéresse

Si les étudiants qui sortiront en octobre 2007 seront titulaires d'un DES et donc qualifiés automatiquement, les générations antérieures, donc les médecins en exercice, DOIVENT demander cette qualification auprès des conseils départementaux de l'ordre.

Ces conseils départementaux doivent mettre en place une commission chargée d'examiner les demandes dans les meilleurs délais.

La mise en place des commissions de qualification s'organise progressivement et les premières décisions commencent à arriver Paris, en Seine Maritime, dans la Drôme, le Var, l'Ardèche ...

Plusieurs milliers de Généralistes ont été qualifiés Spécialistes en Médecine Générale.

Une fois la qualification de spécialiste de médecine générale obtenue, comment votre vie va-t-elle changer ?

L'actuelle nomenclature des actes médicaux, dans son article 2 dit que le CS est utilisable par tout médecin spécialiste qualifié.

Il est alors logique que les spécialistes de médecine générale utilisent la totalité de la nomenclature : CS et majorations.

>> La nomenclature pratique du spécialiste en Médecine Générale :

- Grille des actes
- Résumé de nomenclature

>> Affichage des tarifs en Salle d'attente :

Un format de base sous Acrobat PDF remplissable vous permet de répondre aux obligations légales d'affichage en salle d'attente (tarifs, position conventionnelle, adhésion AGA le cas échéant, information en cas d'urgence)

- Format pour Spécialiste en Médecine Générale secteur 1
- Format pour Spécialiste en Médecine Générale secteur 2

Si vous ne l'avez pas encore fait,

renvoyez la lettre type à votre conseil départemental de l'ordre

( Mode d'emploi pour demander votre qualification )

Vous rencontrez des difficultés dans l'obtention de votre qualification, vous vous posez des questions sur l'utilité de la qualification ou vous souhaitez émettre un avis --> Contactez-nous